REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
---o---
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

/)ECRET N° 86/017 du 13/1/86 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE.
portant reclassement et Nomination de Monsieur KANGA OYOUELET Marie Alphonse Conducteur d'Agriculture de 7e échelon des Cadres de la Catégorie C hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 AOUT 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
D.G.B. fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories D,C,D,E des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.C.F. (/u le décret n° 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 AOUT 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organisation des Intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 6568/MTERFPPS-DGTFP-DFP du 25-07-85 autorisant Monsieur KANGA-OYOUELET Marie Alphonse Conducteur d'Agriculture de 6e échelon à suivre un stage de formation dans le domaine Agricole à Cuba (Régularisation

(/u l'arrêté n° 1069/MAE-SGAE-DAAF-SAP du 16-02-84 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie C des Services Techniques (Agriculture - Elevage-Genie Rural) Avancement 1983;

.../.../...

n° 1017/DAAF/SAP

(/u la lettre [illegible] du 24 AOUT 1985 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé.

D E C R E T E

ARTICLE 1er; En application des dispositions du décret 80 90 du 3/3/80 susvisé, Monsieur KANGA OYOUELET Marie Alphonse, Conducteur d'Agriculture de 7e échelon, Indice 660 des Cadres de la Catégorie C hierarchie I des services Techniques (Agriculture) en service au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome Spécialisation : Production végétale, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Agro-pasterales de la Havane (Cuba), est reclassé à la catégorie A hierarchie I et nommé Ingénieur d'Agriculture de 1er échelon Indice 830. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter du 03-01-85 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA.

Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/DFP 3
DGPCE/EST 2
DGB 3
D.C.F. 2
MAE 3
SGAE 3
Dossier 3
Intéressé 1
SGCM/DC 2./-